



## Cauchemar en voiture

-----  
Par azterisk

Bonjour,

Fin d'année dernière, j'ai acheté une voiture sans permis d'occasion à un professionnel. Annoncée "révisée et garantie, sans aucun frais à prévoir", j'ai rapidement constaté après livraison certains soucis pouvant remettre la sécurité du conducteur et de son passager en cause.

Puis, c'est l'allumage du témoin de révision qui m'a poussé à l'emmener au garage le plus proche afin de la faire examiner. Verdict : 900 ? de réparations.

Parallèlement, j'ai aussi découvert que cette voiture était en procédure VE, donc interdite à la circulation.

Affaire réglée à l'amiable avec mon vendeur depuis, un an et demie et 1301 km seulement plus tard, j'ai découvert des fuites d'huile et de liquide de refroidissement. Ni une ni deux nouvelle immobilisation et remorquage dans un autre garage. Qui trouve une durite toute rafistolée et donc percée, et une culasse endommagée (fendue) avec potentiel joint HS. 2000 ? de devis?

Je suis donc reparti en litige avec mon vendeur et ai fait appel à un expert pour prouver l'antériorité du vice. A cet effet j'ai payé 200 ? au garage pour qu'il mette à disposition un pont et du personnel afin que l'expertise se déroule sans encombre. Pour finalement apprendre par l'expert que cet examen a duré moins de 10 min avec le gérant du garage, voiture au sol, et que la courroie de variateur + le cardan de direction gauche sont également en bout de course. Je bouillonne !

Je n'ai jamais pu obtenir le rapport de l'expert ayant eu la charge du contrôle de la remise en état du véhicule avant sa revente, alors qu'il y est normalement légalement tenu : à la découverte de la situation administrative de ce véhicule, j'en était déjà le propriétaire.

Bref, aujourd'hui j'en suis là et je ne sais plus par quel bout y prendre. Je souhaite juste que mon vendeur répare la voiture à ses frais ou qu'il me la reprenne et me la rembourse, mais il fait évidemment la sourde oreille (mail et LRAR restés sans réponse).

Une prochaine expertise contradictoire est prévue début Janvier mais en attendant : pas de voiture, et je paye évidemment l'assurance plein gaz.

Je suis à deux doigts de déposer plainte pour escroquerie? Qui peut m'aiguiller à ce stade ?

Merci de m'avoir lu, ça fait du bien d'en parler.

-----  
Par ESP

Bonjour, bienvenue

Difficile de vous dire si cela en vaut la peine. Je vous conseille de profiter des permanences ou consultations d'avocat, pour évoquer votre sujet.